

# Droit des successions : l'acceptation à concurrence de l'actif net ou ACAN

Actualité législative publié le 06/06/2023, vu 844 fois, Auteur : <u>Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit</u>

Droit des successions : l'acceptation à concurrence de l'actif net ou ACAN

L'ACAN est la voie de la prudence entre d'un côté la renonciation à la succession et de l'autre l'acceptation pure et simple.

## Code civil, dila, légifrance :

## **Article 787**

Modifié par Loi n°2006-728 du 23 juin 2006 - art. 1 () JORF 24 juin 2006 en vigueur le 1er janvier 2007

Un héritier peut déclarer qu'il n'entend prendre cette qualité qu'à concurrence de l'actif net.

### Source à jour et de plus :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\_lc/LEGITEXT000006070721/LEGISCTA000006150144/

## **Article 792-2**

Version en vigueur depuis le 01 janvier 2007

Création Loi n°2006-728 du 23 juin 2006 - art. 1 () JORF 24 juin 2006 en vigueur le 1er janvier 2007

Lorsque la succession a été acceptée par un ou plusieurs héritiers purement et simplement et par un ou plusieurs autres à concurrence de l'actif net, les règles applicables à cette dernière option s'imposent à tous les héritiers jusqu'au jour du

partage.

Les créanciers d'une succession acceptée par un ou plusieurs héritiers purement et simplement et par d'autres à concurrence de l'actif net peuvent provoquer le partage dès lors qu'ils justifient de difficultés dans le recouvrement de la part de leur créance incombant aux héritiers acceptants à concurrence de l'actif net.

## Source à jour :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\_lc/LEGIARTI000006431887

# Code de procédure civile, dila, légifrance :

## **Article 1334**

Modifié par Décret n°2019-966 du 18 septembre 2019 - art. 8

La déclaration d'acceptation à concurrence de l'actif net faite au greffe du tribunal judiciaire ou devant notaire indique les nom, prénoms et profession de l'héritier, son élection de domicile ainsi que la qualité en vertu de laquelle il est appelé à la succession.

Le notaire auprès de qui la déclaration est faite informe l'héritier de l'obligation de publicité prévue au troisième alinéa de l'article <u>1335</u>. Dans le mois de la déclaration, le notaire en adresse copie au tribunal judiciaire dans le ressort duquel la succession s'est ouverte.

Le greffe inscrit la déclaration dans un registre tenu à cet effet et en donne récépissé au déclarant ou au notaire. Il informe l'héritier de l'obligation de publicité prévue au troisième alinéa de l'article 1335.

Les cohéritiers, les créanciers successoraux et les légataires peuvent, sur justification de leur titre, consulter la partie du registre relative à la succession en cause.

NOTA:

Conformément à l'article 9 du décret n° 2019-966 du 18 septembre 2019, les présentes dispositions entrent en vigueur le 1er janvier 2020.

## Source à jour et de plus :

#### **DE PLUS:**

https://www.dictionnaire-juridique.com/definition/acceptation-d-une-succession-a-concurrence-de-l-actif-net.php

https://www.heritage-succession.com/article-acceptation-a-concurrence-de-lactif-net.html

https://www.justice.fr/notice/idtdb032-acceptation-d%E2%80%99-succession-concurrence-l%E2%80%99actif-net

https://www.avocat-antebi.fr/avocat-droit-de-succession/acceptation-succession-a-concurrence-de-actif-net/

https://lacan-avocat.com/lacceptation-a-concurrence-de-lactif-net/

https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/accepter-renoncer-succession-option-successorale

https://succession.ooreka.fr/fiche/voir/246897/accepter-une-succession-a-concurrence-de-lactif-net

https://www.generali.fr/actu/accepter-une-succession/

https://chambre-gironde.notaires.fr/2021/07/26/loption-successorale-lacceptation-a-concurrence-de-lactif-net/

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1199

https://www.economie.gouv.fr/particuliers/succession-options-successorales

#### **PUBLICATION AU BODACC:**

https://declar-successions.journal-officiel.gouv.fr/successions/index.html

https://www.bodacc.fr/pages/faq-successions/

https://www.legavox.fr/blog/maitre-haddad-sabine/choix-accepter-succession-11951.htm

https://www.leguevaques.com/En-matiere-de-succession-a-concurrence-de-l-actif-net-le-creancier-doit-declarer-sa-creance-dans-les-quinze-mois-de-la\_a189.html

https://www.laloi.com/infos-flash\_detail?id=957

https://www.onb-france.com/actualites/declaration-de-creance-sur-la-succession-anterieure-la-publication-bodacc

#### **CONNEXE:**

https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/option-successorale-dans-code-civ					